

GéoConnexions

**Avis d'offre de participation
aux
fournisseurs de données canadiens**

**Publication de données thématiques pour la
prise de décisions dans des domaines
prioritaires**

Code de l'avis d'offre de participation : 06AIC300

Résumé de l'avis

Introduction

GéoConnexions est un programme national de partenariat qui a pour objectif de développer et de faire évoluer l'Infrastructure canadienne de données géospatiales (ICDG). L'ICDG permet aux Canadiens et Canadiennes d'avoir accès sur demande à de l'information géographique (p. ex. des cartes et des images satellitaires) et à des services connexes à valeur ajoutée qui améliorent le processus décisionnel. En vertu de son mandat actuel, GéoConnexions se concentre sur quatre domaines thématiques prioritaires : la santé publique, la sécurité publique, l'environnement et le développement durable, et les enjeux autochtones.

Nature des projets

Par le présent Avis d'offre de participation (AOP), GéoConnexions invite les organisations intéressées à soumettre des projets de publication de données géospatiales en ligne par le truchement de l'Infrastructure canadienne de données géospatiales (ICDG). Les projets doivent appliquer les normes approuvées par GéoConnexions (voir la section 6.1.1).

En lançant le présent AOP, GéoConnexions cherche à augmenter le volume de données géospatiales interopérables et fiables qui sont accessibles en ligne au moyen de l'ICDG. Il veut également aider des collectivités d'utilisateurs à obtenir les données dont elles ont besoin dans un des quatre domaines thématiques prioritaires : la santé publique, la sécurité publique, l'environnement et le développement durable, et les enjeux autochtones.

Les données thématiques doivent contribuer à la prise des décisions concernant une ou plusieurs des questions suivantes :

- *Santé publique* : faciliter la **surveillance des maladies** ou **l'analyse de la santé de la population**
- *Sécurité publique* : faciliter la **connaissance de la situation** et aider à la **gestion des conséquences**
- *Environnement et développement durable* : faciliter la **gestion intégrée des terres, de l'eau et de la mer**, y compris **l'utilisation du sol/la planification des ressources**, les **évaluations environnementales** et la **surveillance des indicateurs**
- *Enjeux autochtones* : la **gestion des terres et des ressources** et **les systèmes d'intervention communautaires**.

Les sections 2.3 et 2.5 donnent des précisions et définissent la terminologie et les concepts.

Le présent AOP couvre essentiellement les données thématiques accessibles au public. GéoConnexions reconnaît que la sécurité et la confidentialité des données de même que toute la question de la confiance qui entoure le partage de l'information sont susceptibles d'entraver l'accès aux données délicates (c'est-à-dire non publiques ou à accès restreint) et leur publication. Or, GéoConnexions aide simultanément à développer des technologies,

des approches et des politiques qui contribueront à résoudre les problèmes posés par la confidentialité, la sécurité et la confiance. Il lancera d'autres avis d'offre de participation en vue de financer des projets de publication de données délicates en tenant compte de ces questions.

Admissibilité

Les propositions peuvent être soumises par des ministères ou d'organismes publics (locaux, provinciaux/territoriaux ou fédéraux), de sociétés de la Couronne, d'établissements d'enseignement, d'organisations du secteur privé, d'organisations autochtones ou d'organisations non gouvernementales. Pour des précisions, voir la section 4.

Financement maximal

GéoConnexions financera jusqu'à 50 p. 100 du coût total d'un projet, jusqu'à concurrence de 75 000 \$, TPS, TVP et TVH non comprises. Seuls les coûts admissibles peuvent se qualifier comme contributions en nature. Pour plus de précisions, voir la section 8. Les projets doivent se dérouler entre janvier 2007 et septembre 2007.

Processus

GéoConnexions sollicite des **propositions complètes** de la part d'organisations admissibles. Ces propositions seront évaluées en fonction des critères énoncés à l'appendice A. Elles doivent être présentées par écrit et soumises par le promoteur, et non par un collaborateur ni un entrepreneur privé. Les coûts liés à l'élaboration de la proposition sont à la charge du promoteur. **Le fait de soumettre une proposition complète à GéoConnexions ne garantit pas un financement.**

Le promoteur doit soumettre à GéoConnexions trois (3) copies papier de sa proposition de projet, avec toutes ses appendices, accompagnées d'un cédérom contenant une copie électronique des fichiers.

Pour des précisions, voir la section 3.

Délai

La proposition (trois copies papier et le cédérom) doit être reçue au plus tard à 17 h, heure normale de l'Est, le 30 octobre 2006.

Pour plus de renseignements

Aux fins du présent AOP, toutes les demandes de renseignements concernant le **processus de présentation** ou de **financement des propositions** doivent être adressées par écrit, de préférence par courriel, à :

Julie Béland
Gestionnaire
Bureau de gestion de la valeur
GéoConnexions

Pièce 626, 615, rue Booth
Ottawa (Ont.) K1A 0E9
Canada
Téléphone : 613-947-5009
Télécopieur : 613-947-2410
Courriel : jbeland@nrcan.gc.ca

Aux fins du présent AOP, toutes les demandes de renseignements **techniques** concernant les **enjeux autochtones** ou l'**environnement et le développement durable** doivent être adressées par écrit, de préférence par courriel, à :

Rhian Evans
Analyste de contenu de l'ICDG
GéoConnexions

Pièce 622, 615, rue Booth
Ottawa (Ont.) K1A 0E9
Téléphone : (613) 947-0464
Télécopieur : (613) 947-2410
Courriel :
rhian.evans@nrcan.gc.ca

Aux fins du présent AOP, toutes les demandes de renseignements **techniques** concernant la **sécurité publique** ou la **santé publique** doivent être adressées par écrit, de préférence par courriel, à :

Ken Marshall
Analyste de contenu de l'ICDG
GéoConnexions

Pièce 622, 615, rue Booth
Ottawa, (Ont.) K1A 0E9
Téléphone: 613-947-7074
Télécopieur : 613-947-2410
Courriel :
ken.marshall@nrcan.gc.ca

Table des matières

Table des matières.....	5
1 Objectif.....	7
2 CONTEXTE.....	7
2.1 GéoConnexions	7
2.2 Infrastructure canadienne de données géospatiales (ICDG)	8
2.3 Données thématiques distribuées.....	8
2.4 Promoteurs de projet.....	9
2.5 Domaines prioritaires et collectivités d'utilisateurs	9
3 PROCESSUS DE DEMANDE.....	14
3.1 Préparation et dépôt des propositions	14
3.2 Évaluation des propositions et sélection des projets	15
3.3 Élaboration d'une entente formelle	15
3.4 Mise en oeuvre, exécution et suivi du projet.....	15
4 RÔLES ET RESPONSABILITÉS.....	15
4.1 GéoConnexions	15
4.2 Promoteur du projet.....	16
4.3 Organisations collaboratrices	16
4.4 Entrepreneur(s)	16
5 RÉPONDRE AUX BESOINS DES UTILISATEURS	16
6 RECOURS ET CONTRIBUTION À L'ICDG.....	17
6.1 Mise à profit de l'ICDG.....	17
6.2 Fournir des données et des services à l'ICDG	20
7 ÉVALUATION DES RISQUES.....	20
8 RENSEIGNEMENTS D'ORDRE FINANCIER.....	21
8.1 Financement.....	21
8.2 Coûts admissibles	21
8.3 Coûts non admissibles.....	22
8.4 Aide financière fédérale totale	23
8.5 Projets émanant de la province de Québec.....	23
8.6 Participation du secteur privé.....	24
9 FORMALITÉS DE RAPPORT ET DE SUIVI.....	24
9.1 Chargés de projet.....	24

9.2 Réunions.....	24
9.3 Rapports périodiques.....	25
9.4 Calendrier des paiements	25
9.5 Rapport final.....	25
9.6 Enregistrement des résultats.....	26
9.7 Communications destinées au public et aux intervenants	26
10 DROITS DE GÉOCONNEXIONS	27
11 Personnes-ressources	27
Appendice A.....	29
Appendice B.....	45
Appendice C.....	50

1 OBJECTIF

GéoConnexions invite les organisations intéressées à proposer des projets de publication de données géospatiales en ligne par le truchement de l'Infrastructure canadienne de données géospatiales (ICDG). Les projets doivent appliquer les normes approuvées par GéoConnexions.

Le présent AOP vise les objectifs suivants :

- accroître le volume de données géospatiales fondées sur des normes et/ou recueillies le plus près possible de la source officielle qui sont accessibles en ligne par le truchement de l'ICDG;
- aider des collectivités d'utilisateurs à satisfaire leurs besoins en données thématiques dans un des quatre domaines prioritaires de GéoConnexions : santé publique, sécurité publique, environnement et développement durable, et enjeux autochtones.

Pour les besoins du présent AOP, les données doivent être :

- thématiques
- distribuées le plus près possible de la source officielle
- publiées avec des métadonnées et des services Internet fondés sur des normes.

La section 2.3 définit la terminologie et les notions utilisées ici, au cas où elles ne vous seraient pas familières.

Pour obtenir une aide financière de GéoConnexions, le promoteur doit soumettre une proposition dans laquelle il démontre qu'il a évalué les besoins des utilisateurs conformément aux exigences de GéoConnexions. Son projet de publication de données thématiques doit faciliter la prise des décisions sur une ou plusieurs des questions prioritaires décrites à la section 2.5.

Le présent AOP couvre essentiellement les données thématiques accessibles au public. GéoConnexions reconnaît que la sécurité et la confidentialité des données de même que toute la question de la confiance qui entoure le partage de l'information sont susceptibles d'entraver l'accès aux données délicates (c'est-à-dire non publiques ou à accès restreint) et leur publication. Or, GéoConnexions aide simultanément à développer des technologies, des approches et des politiques qui contribueront à résoudre les problèmes posés par la confidentialité, la sécurité et la confiance. Il lancera d'autres avis d'offre de participation en vue de financer des projets de publication de données délicates en tenant compte de ces questions.

2 CONTEXTE

2.1 GéoConnexions

GéoConnexions est un programme national de partenariat que dirige Ressources naturelles Canada. Il a pour mandat de construire et de développer l'Infrastructure canadienne de données géospatiales (ICDG), ressource en ligne qui permet aux Canadiens d'utiliser et de

combiner de l'information géographique (par exemple cartes, images satellitaires) sur l'Internet afin de se renseigner et d'être mieux outillés pour prendre des décisions.

2.2 Infrastructure canadienne de données géospatiales (ICDG)

Les artisans de l'ICDG s'efforcent de fournir aux Canadiens un accès sur demande à de l'information géospatiale, sur un réseau interopérable, régit par des normes, construit par une légion de fournisseurs de données, de services et de technologies. Il vise à décloisonner l'information, en favorisant le partage des données dans un processus décisionnel ou une activité particulière. Grâce à cette infrastructure, les utilisateurs peuvent découvrir, visualiser et appliquer des données et des services géospatiaux. La possibilité d'accéder facilement à des données qui font autorité limite la reproduction inutile des données et simplifie le processus décisionnel.

L'ICDG est constitué de quatre éléments principaux : 1) des données-cadre nationales – les couches de base nécessaires au développement des applications; 2) des politiques communes qui facilitent l'accès aux données; 3) des normes techniques qui permettent aux utilisateurs de partager les données; et 4) des technologies qui permettent aux gens de développer des applications cartographiques en ligne. Avec ces quatre composantes, l'ICDG sert d'infrastructure commune aux principaux systèmes d'information du gouvernement et aux services assurés par des tiers.

Le lecteur trouvera des précisions au sujet de l'ICDG à l'adresse Internet suivante : http://www.geoconnections.org/publications/tvip/Vision_F/CGDI_Vision_final_F.html

2.3 Données thématiques distribuées

Données thématiques

GéoConnexions définit les données thématiques comme des ensembles de données qui décrivent les caractéristiques des entités géospatiales et qui nous renseignent sur des questions précises, comme la qualité de l'eau, les zones d'inondation et l'emplacement des centres de soins de santé. Leurs attributs sont géoréférencés, c'est-à-dire rattachés à des repères terrestres. Tout objet ou phénomène qui est distribué dans l'espace ou qui comporte une composante spatiale peut être représenté sur une carte.

Les données thématiques appartiennent à une classe de couches de données différente de celle des données-cadre (ou données de base). Pour GéoConnexions, les données-cadre sont des données géospatiales de base, continues et entièrement intégrées, qui fournissent de l'information de référence fondamentale au sujet du pays. Cependant, les données thématiques peuvent souvent être alignées sur des couches de données-cadre (par exemple limites administratives, réseaux routiers et imagerie satellitaire).

Données distribuées

Les données distribuées sont recueillies, gérées et diffusées le plus près possible de la source qui fait autorité. Dans un environnement à accès distribué, un client peut les obtenir à la source, même si les bases de données se trouvent ailleurs que chez lui. Par exemple, l'utilisateur d'une application cliente peut superposer des données obtenues de deux serveurs différents, par exemple les données sur les inondations conservées par le

gouvernement provincial et les données sur les propriétés conservées par l'administration municipale. À l'intérieur de l'ICDG, on préfère utiliser les données décentralisées recueillies à la source faisant autorité, plutôt que de les centraliser dans des entrepôts de données.

Contenu

Les infrastructures de données géospatiales emploient des applications clientes de cartographie Web, qui relient par Internet des serveurs de bases de données distribuées pour avoir accès à des données cartographiques et à des images dynamiques. Les services Internet fondés sur des normes à supprimer approuvées par l'ICDG, comme le *Service de cartographie Web* et le *Service d'entités Web*, permettent d'accéder à des cartes et à des données géospatiales en ligne. Ainsi, les utilisateurs de services de cartographie Web n'ont pas à se doter d'un service onéreux de gestion de données ni à déboursier les frais de mise à jour de l'information géospatiale auprès d'un fournisseur attiré. Le contenu renferme un autre élément essentiel : les métadonnées ou, si on préfère, les « données sur les données ». Les métadonnées nous renseignent sur chacun des aspects des données ou du service considéré.

Ensemble, les métadonnées, les ensembles de données thématiques distribuées et les services Web forment ce que GéoConnexions appelle le « contenu en données thématiques distribuées ». Pour les besoins du présent AOP, nous dirons simplement « données thématiques ».

Le lecteur trouvera plus de renseignements au sujet des données thématiques à l'adresse Web suivante :

GéoConnexions a également prévu un programme de formation en ligne :

http://www.geoconnections.org/publications/training_manual/f/

GéoConnexions a produit un guide à l'intention des développeurs :

http://www.geoconnections.org/publications/Technical_Manual/html_f/cgdiindex.html.

2.4 Promoteurs de projet

GéoConnexions concentre ses activités sur les besoins des utilisateurs dans les quatre domaines prioritaires précités. Pour les besoins du présent AOP, il cible plus particulièrement les fournisseurs de données et d'informations géospatiales.

Les promoteurs de projets doivent être des fournisseurs, mais nous reconnaissons qu'ils pourraient devoir faire appel à la collaboration de développeurs du secteur privé pour réaliser le projet.

Pour des précisions, voir la section 4.

2.5 Domaines prioritaires et collectivités d'utilisateurs

Les promoteurs qui soumettent une proposition en réponse au présent AOP **doivent tenir compte des besoins des utilisateurs en données thématiques**. Conformément au mandat qui lui a été confié dans le Budget fédéral 2005, GéoConnexions s'emploiera

plus particulièrement à faciliter la prise des décisions sur un large éventail de questions dans quatre domaines prioritaires : la santé publique, la sécurité publique, l'environnement et le développement durable, et les enjeux autochtones.

Par le présent AOP, GéoConnexions cherche à obtenir des données thématiques qui répondent à des besoins dans les domaines prioritaires mentionnés ci-dessous. À noter que les promoteurs doivent préciser **le ou les domaines prioritaires** dans lesquels leurs données s'inscrivent.

2.5.1 Santé publique

Un partenariat efficace s'impose pour développer et appliquer l'ICDG de manière à répondre aux besoins des professionnels de la santé publique partout au Canada. La santé publique est une priorité de GéoConnexions, pour plusieurs raisons. Premièrement, la santé et le mieux-être constituent des besoins fondamentaux des Canadiens. Deuxièmement, la géomatique constitue un puissant outil pour améliorer les interactions entre les différents intervenants canadiens dans le domaine de la santé. Troisièmement, la majeure partie des données sur la santé comportent une dimension géospatiale, et on veut pouvoir les associer à d'autres types de données (p. ex. données environnementales et données socioéconomiques). Parmi les épidémiologistes, les spécialistes de la santé de la population et d'autres spécialistes de ce milieu, on ne fait que commencer à utiliser la géomatique. Cependant, dans certains disciplines du domaine de la santé publique, on aurait tout intérêt à utiliser la géomatique et l'ICDG pour décloisonner l'information et en améliorer la diffusion.

Le présent AOP invite les intéressés à présenter des applications utiles à l'ICDG et susceptibles de soutenir le processus décisionnel dans deux domaines : la surveillance des maladies et la santé de la population.

Surveillance des maladies : Dans le domaine de la surveillance des maladies, les capacités géospatiales sont limitées à cause des lacunes qui existent dans le partage de l'information et la normalisation des données. Les professionnels de la santé publique ont besoin d'un accès à des données publiées sur la santé publique afin d'obtenir l'information géographique dont ils ont besoin pour prendre des décisions judicieuses (par exemple pour planifier des stratégies d'immunisation). Par exemple, il est essentiel de disposer de données en temps quasi réel sur l'évolution des maladies et de données connexes sur l'infrastructure des soins de santé.

Santé de la population : Les décideurs qui se penchent sur les questions relatives à la santé des populations doivent tenir compte de nombreux facteurs, comme la situation socioéconomique, la démographie et l'environnement. En raison de la diversité des besoins en information, la collectivité de la santé publique doit avoir accès rapidement à de l'information géospatiale pertinente pour étudier les populations vulnérables, établir les priorités et gérer les risques.

Pour satisfaire aux impératifs dans ces domaines prioritaires, la collectivité de la santé publique a surtout besoin de métadonnées (voir la définition à la section 2.3) qui décrivent

des collections de données, des produits et des services, de façon à trouver des données de bonne qualité, fiables et pertinentes. Dans la mesure du possible, outre leur dimension géospatiale, les métadonnées contiendront de l'information de nature chronologique ainsi que des renseignements sur les types de maladies et des indicateurs connexes.

En outre, la collectivité de la santé publique a besoin d'avoir accès à des ensembles de données et à des bases de données géospatiales qui aident à surveiller les maladies et à préserver la santé de la population. Par le présent AOP, GéoConnexions invite les organisations intéressées à soumettre des contenus qui seront établis conformément aux normes approuvées par l'ICDG et qui permettront d'intégrer des données sur la santé publique à des applications géospatiales.

2.5.2 Sécurité publique

Pour contrer les menaces à la sûreté et à la sécurité dans un milieu exposé à tous les dangers, les Canadiens doivent coordonner leurs ressources et leurs efforts à l'intérieur de leur collectivité, avec les régions voisines et avec les autres pays. De plus en plus, une collaboration intergouvernementale et un partage horizontal de l'information s'imposent pour régler les questions de sûreté et de sécurité publiques. L'information à référence géographique est une ressource indispensable pour coordonner le travail des organismes et les aider à prendre des décisions cruciales en matière de planification et d'intervention dans les situations qui menacent la sûreté et la sécurité du public.

Dans le domaine de la sécurité publique, le présent AOP s'intéresse principalement à des données thématiques qui contribuent à la connaissance de la situation et à la gestion des conséquences.

Connaissance de la situation : Les données thématiques permettront aux utilisateurs d'acquérir une meilleure connaissance de la situation et, partant, de prévoir les menaces à la sécurité publique, de s'y préparer, de les gérer, de les contrer et rétablir les activités. Les données situationnelles peuvent provenir de sources d'information qui se trouvent sur le terrain (généralement les résidents locaux, les premiers intervenants et les médias), d'imageries ou de capteurs.

Gestion des conséquences : Les situations d'urgence exigent souvent un partage d'information entre les instances décisionnelles. Les organismes de sécurité publique ont besoin d'échanger de l'information géospatiale avec les autorités voisines et d'autres ordres de gouvernement (municipalités, provinces, gouvernement fédéral, collectivités internationales) pour coordonner efficacement les efforts. Lorsque les bases de données nécessaires sont entre les mains de différentes organisations de la collectivité de la sécurité publique, il n'est pas toujours facile d'obtenir des données en situation d'urgence. En outre, les organismes de sécurité publique n'ont pas tous accès aux données officielles dont ils ont besoin. La gestion des conséquences serait facilitée par un accès à des données distribuées normalisées et faisant autorité, que l'on puisse intégrer à une situation opérationnelle commune pour soutenir efficacement le processus décisionnel.

Par le présent AOP, GéoConnexions cherche plus particulièrement à obtenir des données thématiques sur les **feux et les inondations** qui contribuent à la connaissance de la situation et à la gestion des conséquences.

2.5.3 Environnement et développement durable

Il est de plus en plus reconnu que le Canada a besoin d'une approche intégrée pour une gestion efficace et durable de ses terres et ses ressources en eau. Une approche environnementale intégrée présente les caractéristiques suivantes :

- Elle s'applique par définition à une région, comme un écosystème, un paysage, un bassin hydrographique, une zone côtière, une région administrative, une région ou une zone de planification, ou un site d'aménagement proposé.
- Elle implique la collecte ou la combinaison de diverses données économiques, sociales et environnementales provenant du secteur public, du milieu universitaire, du secteur privé et des organisations non gouvernementales.
- Elle facilite le processus décisionnel en proposant de l'information qui fait autorité et des outils qui permettent d'évaluer les impacts et de juger des compromis à faire.
- Elle est davantage susceptible d'influencer les décideurs et, de ce fait, augmente les chances de parvenir à la durabilité environnementale à long terme (contrairement à une approche qui s'articule autour d'un seul thème).

Une approche intégrée de la gestion des terres et de l'eau peut fixer des objectifs spécifiques et prévoir l'état d'une région après x nombre d'années. Le processus peut également offrir des outils pour évaluer les effets cumulatifs du développement en milieu terrestre ou marin, aux fins d'aménagement du territoire. Les valeurs de référence ou les seuils qui en résultent définissent le contexte des évaluations environnementales des projets. Des indicateurs permettent d'évaluer l'état de diverses composantes des terres et de l'eau en fonction de ces valeurs de référence et peuvent contribuer à évaluer le progrès vers les objectifs établis.

L'ICDG peut être utile à toutes les étapes de la mise en oeuvre de ce cadre intégré de gestion des terres et de l'eau. Le présent AOP invite les fournisseurs de données à rendre accessibles, au moyen de services Web approuvés par l'ICDG, des données de nature à améliorer le processus décisionnel sur la gestion intégrée des terres/de l'eau douce/de la mer. Les données devront plus particulièrement faciliter :

- **la planification de l'utilisation des terres et de l'eau** dans un contexte de gestion intégrée (ce qui comprend la création de plans intégrés de développement durable des collectivités à l'échelle locale ou régionale);
- **les évaluations environnementales;** ou
- le contrôle des résultats par l'utilisation d'**indicateurs de l'état de l'environnement ou du développement durable.**

Les promoteurs doivent démontrer comment leurs données répondraient à un besoin imposé par une loi, une politique ou un règlement et qui faciliterait le processus décisionnel

en gestion intégrée des terres/de l'eau douce/de la mer. Ils doivent préciser à quelle loi, à quelle politique ou à quel règlement leurs données contribueraient à satisfaire, et décrire les avantages prévus.

2.5.4 Enjeux autochtones

Sur le plan des terres (y compris les territoires et les terres ancestrales) et des ressources, les collectivités autochtones du Canada font face à des pressions croissantes, à cause du transfert des responsabilités qui accompagne le processus d'accès à l'autonomie gouvernementale, des activités d'exploration et de la nécessité d'offrir des possibilités aux membres des collectivités autochtones tout en préservant la productivité des terres. Pour concilier les besoins actuels et futurs, les collectivités doivent mettre à profit les technologies modernes dans leur planification et leur développement. En raison de la situation géographique d'un grand nombre de collectivités autochtones et des contraintes qu'elles subissent sur le plan des ressources humaines et financières, l'échange ou le partage de l'information entre les administrations répond à un besoin impérieux.

En ce qui concerne les enjeux autochtones, le présent AOP s'intéresse principalement aux données thématiques qui favorisent la **planification des terres et des ressources** et les **systèmes d'intervention communautaires**.

Pour bon nombre de collectivités autochtones, la **planification des terres et des ressources** implique la prise en compte des systèmes de valeurs traditionnels et leur intégration aux pratiques et systèmes de gestion des terres. Parallèlement, il est de plus en plus nécessaire de collaborer avec l'industrie privée, soit en la consultant, soit en formant des coentreprises. Les ententes d'autonomie gouvernementale, les ententes de règlement des revendications globales et particulières des Autochtones et d'autres initiatives fédérales, comme la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*, qui font l'objet de négociations régulières entre les collectivités autochtones et le Canada, donnent une importance croissante à la gestion des terres et des ressources. De saines pratiques d'intégration des systèmes de connaissances traditionnels et occidentaux sont essentielles à la prise des décisions dans les collectivités autochtones. Le présent AOP invite les organisations intéressées à rendre accessibles, au moyen de services Web approuvés par l'ICDG, leurs données qui seraient de nature à faciliter la planification des terres et des ressources.

Les systèmes d'intervention communautaires dans les collectivités autochtones, comme ceux que réclament les situations d'urgence ou la surveillance de la santé, font souvent intervenir plusieurs administrations. Pour que ces systèmes fonctionnent efficacement, il est essentiel que les administrations concernées puissent partager de l'information exacte et à jour. Il est impérieux de mettre en place des systèmes d'intervention communautaires efficaces et efficaces, car l'augmentation des populations autochtones ou les autres changements qu'elles vivent ont un impact sur les ressources collectives. Pour que les efforts en ce sens produisent des résultats escomptés, il faut rassembler de l'information en un tout homogène, cohérent et fiable. Or, comme les données sur les infrastructures des collectivités autochtones sont dispersées entre plusieurs organismes, il

devient extrêmement difficile pour les collectivités de trouver des moyens efficaces d'intégrer les données dont elles ont besoin pour prendre des décisions éclairées. Le présent AOP invite les organisations intéressées à rendre accessibles, au moyen de services Web approuvés par l'ICDG, les données dont elles disposent au sujet des collectivités autochtones.

3 PROCESSUS DE DEMANDE

Les propositions franchiront les étapes suivantes :

- 3.1 Préparation et dépôt des propositions
- 3.2 Évaluation des propositions et sélection des projets
- 3.3 Élaboration d'une entente formelle pour les projets retenus
- 3.4 Mise en oeuvre progressive, exécution et suivi des projets retenus

3.1 Préparation et dépôt des propositions

Tous les promoteurs de projets admissibles sont invités à déposer une proposition, conformément au présent AOP (voir la section 4). La proposition a pour objet de décrire le projet avec suffisamment de détails pour permettre à GéoConnexions de l'évaluer à fond. *Le simple fait d'élaborer et de déposer une proposition ne garantit pas un financement.*

L'élaboration et la présentation des propositions incombent aux promoteurs. Ceux-ci doivent joindre à leurs propositions des lettres de collaboration. Il leur est permis de consulter le personnel de GéoConnexions pour se faire conseiller lors de la rédaction des propositions.

Les propositions peuvent être rédigées en français ou en anglais, au choix.

Les propositions doivent être établies selon le modèle joint au présent document (appendice A).

La proposition doit se suffire à elle-même, car elle sera évaluée exclusivement sur ses mérites. Les promoteurs peuvent fournir en appendice des renseignements supplémentaires. Les propositions doivent être accompagnées de lettres de collaboration.

Le promoteur doit soumettre à GéoConnexions trois (3) copies papier des propositions de projet, incluant toutes les appendices et un CD-ROM avec une copie électronique des fichiers.

Les propositions (trois copies papier et le CD-ROM) doivent être reçues au plus tard à la fin des heures de bureau (17:00), Heure Normale de l'Est, le 30 octobre 2006. Elles doivent être envoyées à :

Julie Béland
Gestionnaire, Bureau de programme
Bureau de gestion de la valeur
GéoConnexions

615, rue Booth, pièce 626
Ottawa (ON) K1A 0E9
Canada
Tél. : 613-947-5009
Télec. : 613-947-2410
Courriel : jbeland@rncan.gc.ca

3.2 Évaluation des propositions et sélection des projets

Une équipe d'évaluateurs évaluera les propositions de projet. Cette évaluation se fera selon les critères présentés à l'appendice B du présent AOP. GéoConnexions invitera les promoteurs des propositions retenues à conclure des ententes officielles. Les promoteurs dont les propositions n'auront pas obtenu la note de passage ne seront pas invités à négocier une entente et ils en seront avisés dans les plus brefs délais. **Le financement sera accordé selon le classement des projets et les fonds disponibles.**

3.3 Élaboration d'une entente formelle

GéoConnexions discutera avec le promoteur du projet retenu afin de conclure avec lui une entente de contribution qui décrira les modalités de la collaboration avec GéoConnexions. Il ne s'agit pas d'un contrat; cette entente ne fait qu'énoncer les attentes de part et d'autre, notamment en ce qui concerne les calendriers de travail, les produits ou services à livrer, les principales étapes et dates repères, le plan de communication et les aspects financiers.

3.4 Mise en oeuvre, exécution et suivi du projet

Le projet se déroulera conformément à un plan de projet détaillé qui décrira les principales étapes, la durée, les tâches, les ressources humaines (organisation, noms, rôles et titres des membres de l'équipe, rémunération journalière et nombre de journées-personnes de travail), les biens et services à livrer, les dates de début et de fin et les coûts à inclure dans la proposition. En ce qui concerne les exigences concernant les rapports à produire et la surveillance à exercer, voir la section 9 du présent AOP.

4 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

GéoConnexions favorise la collaboration, particulièrement quand il s'agit d'appuyer la prestation de services géomatiques dans le secteur privé et, à un moindre degré, dans les établissements d'enseignement et les ONG. Cette section précise les rôles et les responsabilités des collaborateurs éventuels.

4.1 GéoConnexions

GéoConnexions apporte aux projets une contribution financière et des services experts. Il est responsable de l'évaluation des propositions, de la préparation des ententes, de la prestation de conseils techniques, du suivi du projet, de l'évaluation des produits à livrer et de l'autorisation des paiements. En collaboration avec le promoteur du projet, il se charge également de la promotion et de la diffusion du projet et de ses résultats.

4.2 Promoteur du projet

Le promoteur du projet élabore la proposition, dirige et coordonne toutes les activités qui se rattachent au projet et agit à titre de personne-ressource en ce qui a trait au projet. Le promoteur peut être un ministère ou un organisme public (local, provincial/territorial ou fédéral), une société d'État, un établissement d'enseignement, une organisation du secteur privé, une organisation autochtone ou une ONG. **Le promoteur du projet doit être un fournisseur** de données géospatiales (ou d'information dérivée de données géospatiales), et ce rôle doit répondre à des besoins opérationnels ou stratégiques précis. Il doit avoir le mandat et posséder les ressources nécessaires pour coordonner le projet et pour assurer la pérennité des données et/ou des services au-delà de la fin du projet. Il doit collaborer avec GéoConnexions à la promotion et à la diffusion du projet et de ses résultats.

4.3 Organisations collaboratrices

Les promoteurs de projets de publication de données thématiques peuvent faire appel à des organisations collaboratrices. À l'instar des promoteurs, les organisations collaboratrices apportent une contribution au projet et sont liées par un engagement. Il peut s'agir de ministères ou d'organismes publics (locaux, provinciaux/territoriaux ou fédéraux), de sociétés d'État, d'établissements d'enseignement, d'organisations du secteur privé, d'organisations autochtones ou d'ONG. Elles doivent avoir un intérêt direct dans le projet et y apporter une contribution en argent ou en nature. La contribution et l'engagement d'un collaborateur doivent être clairement définis dans une lettre de collaboration jointe à la proposition.

4.4 Entrepreneur(s)

Le promoteur du projet peut faire appel, au besoin, à un entrepreneur du secteur privé, du milieu universitaire ou d'une ONG. Le rôle de l'entrepreneur varie selon chaque projet. En général, il fournira des services spécifiques ou des produits nécessaires à la réalisation du projet. **Un entrepreneur ne peut pas être le promoteur du projet.** Les promoteurs doivent répondre de tous les aspects des contrats passés avec des entrepreneurs et doivent donc respecter les règles et les restrictions imposées par leurs propres organisations.

5 RÉPONDRE AUX BESOINS DES UTILISATEURS

Une **collectivité d'utilisateurs** réunit des gens qui partagent un intérêt pour un sujet ou un domaine (ou encore un enjeu relevant d'un domaine), qui sont continuellement en interaction et qui accumulent et diffusent des connaissances. En particulier, GéoConnexions la définit comme un groupe d'utilisateurs qui ont des problèmes ou des préoccupations en commun ou qui pourraient avoir des exigences communes à l'égard de l'ICDG.

Les utilisateurs sont les gens et les organisations qui bénéficieront directement du projet et qui deviendront les principaux utilisateurs des données thématiques. Au moins une partie d'entre eux doivent avoir besoin en permanence des données et posséder les ressources nécessaires pour continuer à les utiliser au terme du projet. Le promoteur doit communiquer avec eux pour les consulter.

Pour évaluer les besoins des utilisateurs, le promoteur commencera par établir le profil des utilisateurs, c'est-à-dire déterminer qui en particulier utilisera les données thématiques. Le profil des utilisateurs circonscrit le public cible, pour faire en sorte que le produit final soit utile à une collectivité en particulier. Les documents qui font état des résultats de l'évaluation des besoins ou qui contiennent les profils des utilisateurs peuvent être annexés à la proposition.

Les promoteurs de projets doivent avoir clairement reçu le mandat d'élaborer les données thématiques, d'en assurer la mise à jour et de les rendre accessibles aux utilisateurs auxquels elles sont destinées. Ils doivent démontrer qu'ils disposent d'un plan pour assurer la pérennité des résultats du projet.

En outre, pour que les données thématiques continuent de répondre aux besoins après que le projet sera terminé, le promoteur doit démontrer :

- que l'organisme qui assurera la gestion des données thématiques, des métadonnées et du service d'accès dispose de la structure de gouvernance et du mandat nécessaires pour le faire;
- que cet organisme a montré son engagement en réservant des ressources et/ou du personnel pour assurer la gestion des données thématiques, des métadonnées et du service d'accès;
- que, lorsque le fournisseur de données confie à un tiers la mise à jour à long terme des données, des métadonnées et/ou du service d'accès, les deux parties sont liées par une entente contraignante de nature à assurer la pérennité des résultats.

Dans sa proposition de projet, le promoteur doit décrire clairement la problématique que les données thématiques contribueront à résoudre, et démontrer comment l'accès aux données distribuées répondra aux besoins des utilisateurs finaux.

6 RECOURS ET CONTRIBUTION À L'ICDG

6.1 Mise à profit de l'ICDG

Dans la mesure du possible, les promoteurs de projets doivent exploiter les capacités de l'ICDG et mettre à profit les technologies adoptées ou sur le point d'être adoptées par l'ICDG. De par sa nature même, l'ICDG est extrêmement technique. Cela dit, les promoteurs ont à leur disposition de nombreuses ressources pour en tirer partie. Si vous avez des questions à ce sujet, nous vous invitons à communiquer avec les personnes-ressources dont les coordonnées sont indiquées à la section 11.

Les projets doivent mettre à profit les systèmes et les technologies que les développeurs de l'ICDG ont déjà mis en place. Les propositions doivent démontrer comment un projet s'intégrera à l'ICDG et/ou contribuera à son développement.

6.1.1 Normes et spécifications approuvées par l'ICDG

Les projets de publication de données thématiques doivent utiliser les normes et spécifications approuvées par l'ICDG. L'ICDG est activée par un ensemble de services

Web établis selon des spécifications d'interface reconnues internationalement et dont l'Open Geospatial Consortium (OGC) est le maître d'œuvre. Ces spécifications sont conçues pour assurer l'interopérabilité* entre les nombreuses organisations et les utilisateurs de l'ICDG.

*Interopérabilité : Capacité d'un système d'utiliser les composantes d'un autre système grâce à l'implantation et à l'utilisation de normes et de spécifications ouvertes.

La compatibilité avec l'ICDG implique l'utilisation des normes approuvées suivantes :

Norme ou spécification	Acronyme	Fonction(s)
Service de cartographie Web	WMS	Visualisation de données stockées dans tout un éventail de formats et de projections
Service d'entités Web	WFS	Accès, saisie, mise à jour et extraction des données
Langage de balisage géographique	GML	Encodage permettant l'échange de données (fichiers neutres)
Descripteur de symbolisation	SLD	Présentation des données
Encodage de filtre	s.o.	Interrogation
Service de découverte de géodonnées	s.o.	Recherche de métadonnées - ISO 19115, FGDC-CSDGM 1998, services de catalogue OGC, protocole de recherche Z39.50 GÉO
Registre des ressources en géodonnées	s.o.	Registre de métadonnées
Document de contexte cartographique Web	s.o.	Représentations visuelles par défaut pour certains clients et applications

Les propositions doivent décrire la manière dont on entend assurer l'intégration et l'interopérabilité du projet avec l'ICDG à l'aide de l'une ou de plusieurs de ces normes et spécifications adoptées.

On trouvera des détails sur les plus récentes spécifications à la rubrique *Le coin des développeurs* sur le site de GéoConnexions : <http://www.geoconnections.org/fr/communities/developers/standards>.

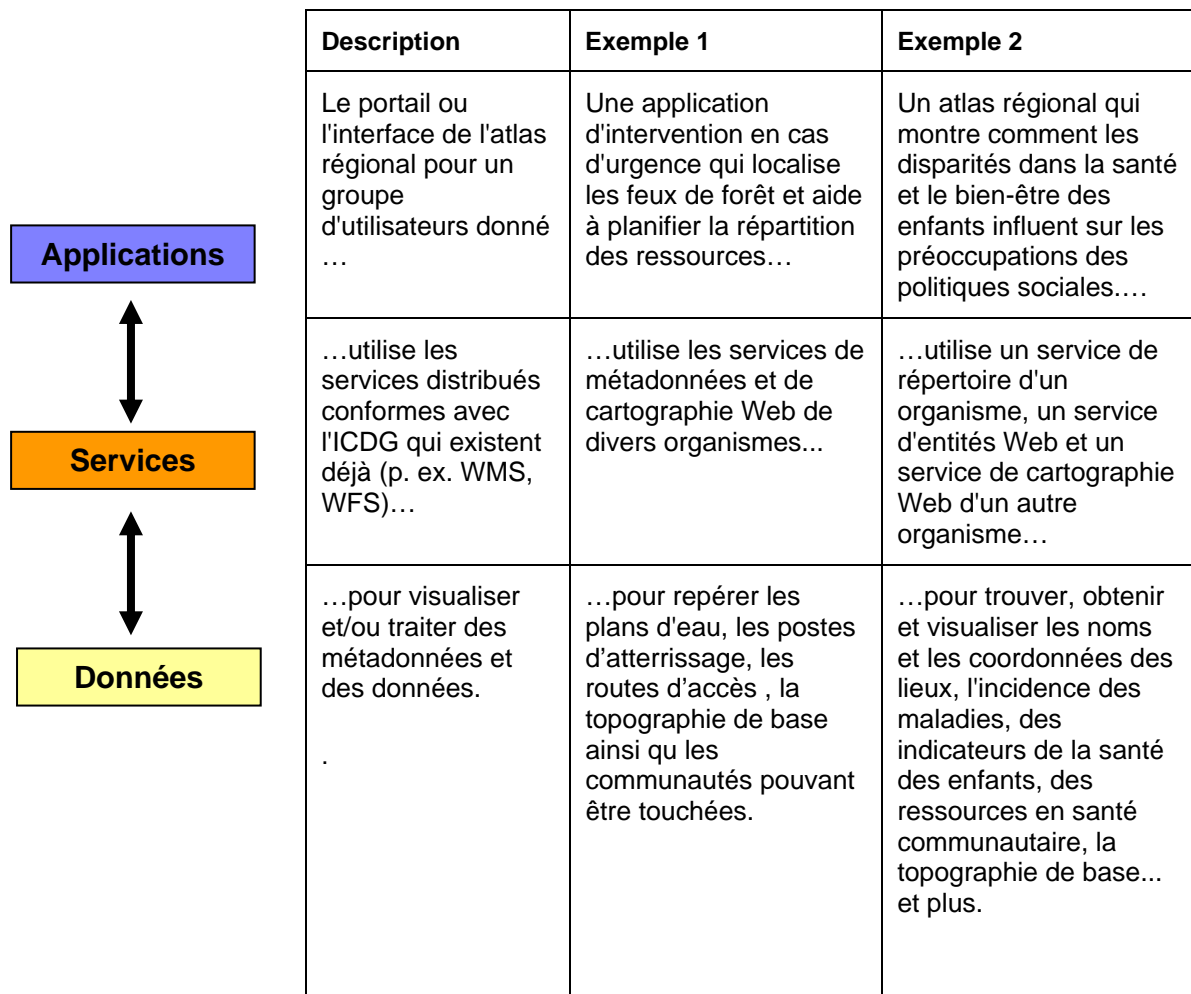
GéoConnexions peut exiger la vérification de l'interopérabilité et de la conformité des données avec les normes et spécifications de l'ICDG.

6.1.2 Adaptation à l'architecture technique de l'ICDG

L'ICDG utilise une architecture à trois paliers : les données, les services et les applications. Le palier des données comporte des informations géospatiales distribuées, comme les

métadonnées, les données-cadre ou les couches de cartes. Le palier des services propose des services Internet conformes aux normes reconnues par l'ICDG pour l'affichage et le traitement des données. Le troisième palier contient les applications de l'ICDG qui concernent un problème ou un enjeu particulier.

Dans cette architecture, les projets fourniront des données thématiques au moyen de services de l'ICDG, comme l'illustre le tableau ci-dessous :



Pour des renseignements plus précis sur l'architecture de l'ICDG, veuillez vous reporter aux documents affichés sur le site :

<http://www.geoconnections.org/fr/communities/developers/architecture/fa=architecture.welcome>.

6.1.3 Réseau de développement de l'ICDG

Les équipes de projet devraient participer au Réseau de développement de l'ICDG et l'utiliser pour des essais de compatibilité des normes et spécifications et pour l'évaluation de l'interopérabilité. Elles sont également invitées à partager des concepts et de l'information avec les autres membres du Réseau de développement de l'ICDG, à présenter les résultats

de leurs projets lors d'ateliers et de séminaires et à promouvoir l'utilisation de l'ICDG au sein de leurs communautés de pratiques respectives. On peut avoir accès au Réseau de développement de l'ICDG sur le site Web suivant : <http://www.geoconnections.org/fr/communities/developers/index.html>.

6.2 Fournir des données et des services à l'ICDG

Les projets grefferont à l'ICDG des données thématiques et des services, selon les normes et les spécifications approuvées par l'ICDG. **Les propositions doivent contenir une liste des données et des services que le projet ajoutera à l'ICDG.**

Dans la mesure du possible, les projets doivent favoriser l'intégration de données hétéroclites dans un environnement distribué. À cette fin, les promoteurs de projets veilleront à :

- établir l'interopérabilité en appliquant les normes et spécifications approuvées par l'ICDG pour l'accès aux données et l'échange des données.
- assurer l'alignement ou l'intégration horizontale et verticale des données du projet avec les couches de données-cadre (voir GéoBase.ca)
- se conformer aux modèles et normes de données applicables en usage dans les collectivités thématiques (par exemple le profil des données biologiques des normes du contenu des métadonnées géospatiales numériques de la FGDC)

GéoConnexions a également prévu un programme de formation en ligne :

http://www.geoconnections.org/publications/training_manual/f/

GéoConnexions a produit un guide à l'intention des développeurs :

http://www.geoconnections.org/publications/Technical_Manual/html_f/cgdiindex.html.

7 ÉVALUATION DES RISQUES

Les promoteurs doivent effectuer une évaluation des risques pour démontrer que le projet est faisable et qu'il a tout ce qu'il faut pour réussir. Cette évaluation peut s'inspirer de recherches publiées, de rapports contractuels, de l'expérience et d'autres documents à l'appui.

Une évaluation approfondie des risques cerner tous les risques et problèmes possibles et proposera des stratégies pour les atténuer. Les risques potentiels peuvent être reliés, notamment, à la technologie, aux ressources, à l'accès aux données, aux engagements, aux dépendances du projet et aux politiques. Les propositions doivent décrire les répercussions que pourrait avoir chacun des risques s'il devait se matérialiser.

Voir le tableau d'évaluation des risques dans le modèle de proposition, à l'appendice A.

8 RENSEIGNEMENTS D'ORDRE FINANCIER

8.1 Financement

GéoConnexions financera uniquement des projets à coût partagé. Dans ce type de projet, le promoteur et ses partenaires conviennent de contribuer financièrement aux travaux ou d'absorber une partie des coûts du projet moyennant une contribution en nature. La contribution totale du promoteur au projet doit équivaloir à au moins 50 p. 100 du coût total du projet.

Le financement demandé à GéoConnexions ne doit pas dépasser 75 000 \$ par projet ni 50 p. 100 du coût total du projet.

Un projet proposé peut avoir recours à un autre programme de financement, sous réserve d'une confirmation écrite du programme en question indiquant que le financement a été approuvé.

8.2 Coûts admissibles

8.2.1 Main-d'œuvre

Aux fins du présent AOP, on entend par frais de main-d'œuvre la rémunération proprement dite du personnel. La rémunération du personnel déjà à l'emploi d'une organisation est considérée comme une contribution en nature. Celle du personnel engagé expressément aux fins du projet est comptabilisée à titre de contribution en argent. Pour les contributions en nature, les frais de main-d'œuvre comprennent également les avantages sociaux des employés, jusqu'à concurrence de 20 p. 100.

Chacun des organismes participants est tenu d'expliquer la formule suivie pour le calcul du taux quotidien de rémunération. Une formule conventionnelle consiste à inscrire un salaire annuel raisonnable, y ajouter les frais généraux et des avantages sociaux raisonnables pour ensuite diviser le résultat par un nombre raisonnable de journées facturables en un an. Les frais de main-d'œuvre ne peuvent pas comprendre une marge de profit. S'il s'agit de fonctionnaires, il faudra s'en tenir au taux approuvé par l'organisme gouvernemental en cause.

8.2.2 Logiciels

Le coût des logiciels essentiels au projet entrera en ligne de compte. La contribution de GéoConnexions à cet égard ne pourra dépasser 50 p. 100 des coûts liés aux logiciels. La balance doit être une contribution du promoteur ou des collaborateurs. Seuls les coûts des logiciels essentiels déboursés durant le projet entreront dans le calcul de la contribution en argent ou en nature, jusqu'à concurrence de 20 p. 100 du coût total du projet.

8.2.3 Publication des données

Les coûts associés à la publication de données accessibles au moyen des services de l'ICDG sont admissibles. Ces coûts peuvent comprendre les sommes à dépenser pour la

mise sur pied de serveurs de données et/ou la préparation des données en vue de leur publication. Ils ne peuvent cependant inclure les frais de collecte des données.

8.2.4 Formation

Comme elle fait partie des activités de transfert de technologies, la formation peut être comptabilisée dans le coût total estimatif du projet, à condition de ne pas dépasser 15 p. 100 du coût total du projet. Les coûts de formation doivent être parfaitement précisés et justifiés dans la proposition.

8.2.5 Frais de déplacement et de subsistance

Certains frais de déplacement et de subsistance seront considérés au cas par cas. Les propositions devront contenir des précisions sur les motifs et le coût de tout déplacement requis.

Les coûts de déplacement doivent être comptabilisés conformément à la *Directive sur les voyages* du Conseil du Trésor en vigueur ou, le cas échéant, les directives du promoteur du projet (à condition de ne pas dépasser les limites prévues dans la Directive du Conseil du Trésor). La *Directive sur les voyages* est disponible à http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/TBM_113/td-dv_f.asp.

8.2.6 Sous-traitance

Les informations relatives au coût de toute activité de sous-traitance doivent être clairement ventilées dans la proposition. GéoConnexions pourra demander une copie des contrats passés avec des sous-traitants ou des consultants.

8.3 Coûts non admissibles

8.3.1 Profits

Les profits, y compris sur la main-d'œuvre, ne sont pas des dépenses admissibles et ne peuvent être inclus dans le calcul du coût total estimatif du projet.

8.3.2 Taxes

La Taxe sur les produits et services (TPS), la Taxe de vente provinciale (TVP) et la Taxe de vente harmonisée (TVH) n'entrent pas en ligne de compte dans le calcul de la contribution en argent de GéoConnexions ou celle en nature du promoteur.

8.3.3 Frais engagés avant le début du projet

La contribution de GéoConnexions ne couvre pas les coûts de préparation et de dépôt d'une proposition de projet ou d'une entente de projet découlant du présent AOP. Nulle dépense engagée avant la signature d'une entente ou la réception d'une autorisation écrite de GéoConnexions ne peut être imputée sur une entente découlant du présent AOP.

8.3.4 Données

Les coûts liés à l'achat, à l'acquisition ou à la valeur des données fournis par le promoteur ne sont pas admissibles. Les coûts associés à toute activité liée à la collecte de données ne le sont pas non plus.

8.3.5 Propriété intellectuelle antérieure au projet

Il s'agit de la propriété intellectuelle développée avant le projet proposé. Les dépenses reliées à une propriété intellectuelle antérieure au projet ne sont pas admissibles.

8.3.6 Matériel informatique

Les fonds de GéoConnexions ne peuvent servir à l'achat de matériel informatique tels que des ordinateurs, SPG (GPS), etc. ne sont pas admissibles..

8.3.7 Biens incorporels

Coûts sous forme de savoir, d'achalandage ou d'autres biens incorporels.

8.3.8 Autres

L'achat de terrains ou le paiement de taxes foncières ou de frais d'immobilisations ne sont pas admissibles.

8.4 Aide financière fédérale totale

Le promoteur doit fournir la liste de tous les ministères fédéraux participant au projet proposé et s'assurer que l'aide fédérale totale, incluant l'aide demandée à GéoConnexions, ne dépasse pas 75 p. 100 du coût total du projet. Le financement attribué à un autre projet financé par GéoConnexions ne peut pas faire partie du total des coûts du projet ni des contributions.

8.5 Projets émanant de la province de Québec

Un organisme au Québec dont les activités sont financées en tout ou en partie par la province de Québec peut être assujetti à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., chapitre **M-30**).

En vertu des articles 3.11 et 3.12 de la *Loi sur le ministère Conseil exécutif* (ci-après appelée Loi), certaines entités définies dans la Loi, comme des municipalités, des commissions scolaires ou des organismes publics, doivent obtenir l'autorisation prescrite par la Loi avant de signer une entente avec le gouvernement du Canada, ses ministères ou organismes ou un organisme public fédéral.

En conséquence, toute entité assujettie à la Loi a la responsabilité d'obtenir cette autorisation avant de signer une entente avec le gouvernement du Canada. Le formulaire reproduit à l'appendice D doit être rempli et joint aux propositions de projet émanant du Québec. Si vous répondez « oui » à l'une des trois questions, vous devez, au nom de votre

organisation, prendre les mesures nécessaires pour obtenir l'autorisation requise avant de recevoir des fonds du gouvernement du Canada. Vous devez communiquer avec le représentant de l'organisme ou de l'établissement au Québec qui vous fournit les fonds, après quoi GéoConnexions vous enverra une copie non signée de l'entente de contribution.

Si vous répondez « non » à toutes les trois questions du formulaire, votre organisation n'est pas assujettie aux dispositions du chapitre M-30.

8.6 Participation du secteur privé

GéoConnexions s'est engagé à dépenser 70 p. 100 de son budget total dans le secteur privé. Les promoteurs du secteur public qui reçoivent un financement de GéoConnexions sont tenus de faire appel au secteur privé dans la mesure du possible plutôt que d'embaucher du nouveau personnel à l'interne pour réaliser le projet. Les états financiers du projet doivent comporter des indications claires sur l'acheminement des sommes correspondantes vers le secteur privé.

9 FORMALITÉS DE RAPPORT ET DE SUIVI

9.1 Chargés de projet

Un chargé de projet de GéoConnexions sera affecté au suivi de chaque projet. Il approuvera les paiements périodiques. On devra soumettre à son approbation les rapports périodiques ainsi que les produits et services livrables correspondants.

9.2 Réunions

9.2.1 Rencontre d'orientation

Les promoteurs de projets doivent organiser une première rencontre d'orientation ou téléconférence réunissant tous les principaux participants au projet et le chargé de projet de GéoConnexions.

9.2.2 Réunions périodiques au cours du projet

Il faut planifier des réunions périodiques au cours desquelles on examinera l'état d'avancement des travaux et l'évolution du projet en général. Ce sera également une occasion de discuter de tout problème relatif au projet. Ces réunions peuvent coïncider ou non avec les principales étapes du projet.

9.3 Rapports périodiques

À la fin de chaque étape, le gestionnaire du projet doit déposer un court rapport auprès du chargé de projet de GéoConnexions. Ces rapports seront exigibles avant tout paiement. Ils doivent contenir au moins :

- une page titre;
- un sommaire des travaux accomplis par rapport au plan de travail, indiquant les URL des prototypes et les résultats opérationnels obtenus;
- une explication de tous les problèmes rencontrés et de leur solution;
- une description des changements à apporter au plan de travail pour l'étape suivante;
- un état financier, si un paiement est demandé.

GéoConnexions recommande un maximum de quatre (4) étapes.

9.4 Calendrier des paiements

Le calendrier des paiements est particulier à chaque projet et sera précisé dans l'entente. En général, le calendrier des paiements sera établi en fonction des étapes du projet et des tâches correspondantes.

Un paiement anticipé peut être fait au début du projet pour faire face aux coûts de démarrage, le tout en fonction des liquidités projetées et approuvées pour les trois (3) premiers mois du projet. Les paiements anticipés visent à mettre le projet sur pied dans les cas où les rentrées de fonds sont limitées. Une clause de retenue de 10 p. 100 s'appliquera aux contributions en cas de paiements anticipés.

9.5 Rapport final

À la fin du projet, l'équipe de projet est tenue de produire un rapport final, avant que ne soit versé le paiement final. Ce rapport doit :

- décrire les résultats du projet comparés aux objectifs planifiés;
- évaluer dans quelle mesure les résultats du projet répondront aux besoins des utilisateurs finaux;

- déterminer les retombées du projet, particulièrement en ce qui a trait aux questions prioritaires et aux besoins de la communauté de pratique;
- examiner les problèmes (difficultés techniques et questions de principe) rencontrés;
- examiner les normes et les technologies de l'ICDG qui ont été utilisés;
- dresser des plans pour des activités de suivi, pour des projets et pour l'opérationnalisation des nouveaux services;
- décrire les activités entreprises ou planifiées en matière de communications, y compris les communications publiques et les communications internes (stratégiques).

9.6 Enregistrement des résultats

Les données thématiques et les services découlant du projet doivent être enregistrés dans le Portail de découverte de GéoConnexions. Les ministères et organismes du gouvernement du Canada doivent fournir leurs contenus dans les deux langues officielles. L'enregistrement des résultats est obligatoire. GéoConnexions le vérifiera et assurera un contrôle de la qualité des résultats avant de verser le dernier paiement. <http://geodiscover.cgdi.ca/gdp/index.jsp?language=fr>. Nous recommandons fortement à tous les fournisseurs de fournir leurs métadonnées en anglais et en français..

9.7 Communications destinées au public et aux intervenants

Les promoteurs de tous les projets qui reçoivent une aide financière de GéoConnexions doivent diffuser les résultats obtenus et reconnaître publiquement la contribution de GéoConnexions, idéalement en reproduisant son logo et son adresse électronique, dans tout communiqué produit à l'intention des médias, du public et des intervenants; dans les présentations; dans les sites Web; dans les brochures; ainsi que dans toutes autres publications ou documentation décrivant le projet et ses résultats.

Si la reconnaissance se limite à du texte, les promoteurs de projets devront utiliser le libellé suivant :

« ...avec l'aide financière de GéoConnexions, une initiative de partenariat nationale sous l'égide de Ressources naturelles Canada. GéoConnexions et ses partenaires s'attachent à enrichir l'Infrastructure canadienne de données géospatiales, une ressource électronique qui permet aux décideurs d'avoir accès à de l'information géographique, de la combiner et de la partager sur Internet, pour obtenir une meilleure compréhension des relations sociales, environnementales et économiques. »

Lorsque le logo d'un organisme commanditaire est apposé à un produit, il faudra également utiliser le logo de GéoConnexions et le mot symbole « Canada ».

Les promoteurs doivent obtenir l'autorisation préalable de GéoConnexions avant de diffuser, d'imprimer ou de publier du matériel de promotion. Le matériel en question doit être soumis à l'approbation du chargé de projet de GéoConnexions. GéoConnexions ajoutera à son site Web un hyperlien vers les communiqués et les articles traitant du projet. Autrement, il pourrait diffuser les réalisations du projet en consultation avec le promoteur et les collaborateurs.

10 DROITS DE GÉOCONNEXIONS

GéoConnexions se réserve le droit de :

- rejeter toute proposition reçue en réponse au présent AOP;
- demander des précisions et vérifier toute information fournie;
- entamer des discussions avec un promoteur du projet sur tous les aspects de la proposition;
- accepter toute proposition en totalité ou en partie;
- spécifier les droits de propriété intellectuelle;
- faire connaître le projet et en diffuser les résultats;
- annuler le présent AOP et/ou le relancer à un autre moment;
- administrer, approuver et allouer une aide financière à la seule discrétion de GéoConnexions.

La teneur et les exigences du présent document peuvent changer sans préavis. Avant de déposer une proposition, le promoteur doit veiller à obtenir la plus récente version du présent document sur le site Web de GéoConnexions : www.geoconnections.org.

11 PERSONNES-RESSOURCES

Pour les besoins du présent AOP, toutes les demandes de renseignements sur le **processus de présentation** ou de **financement des propositions** doivent être adressées par écrit, de préférence par courriel, à :

Julie Béland	Pièce 626, 615, rue Booth
Gestionnaire	Ottawa (Ont.) K1A 0E9
Bureau de gestion du	Canada
programme	Téléphone : 613-947-5009
GéoConnexions	Télécopieur : 613-947-2410
Gouvernement du Canada	Courriel : jbeland@nrcan.gc.ca

Pour les besoins du présent AOP, toutes les demandes de renseignements **techniques** concernant les **enjeux autochtones** ou **l'environnement et le développement durable** doivent être adressées par écrit, de préférence par courriel, à :

Rhian Evans	Pièce 622, 615, rue Booth
Analyste du contenu de l'ICDG	Ottawa (Ont.) K1A 0E9
GéoConnexions	Téléphone : 613-947-0464
Gouvernement du Canada	Télécopieur : 613-947-2410
	Courriel :
	rhian.evans@nrcan.gc.ca

Pour les besoins du présent AOP, toutes les demandes de renseignements **techniques** concernant la **sécurité publique** ou la **santé publique** doivent être adressées par écrit, de préférence par courriel, à :

Ken Marshall
Analyste du contenu de l'ICDG
GéoConnexions
Gouvernement du Canada

Pièce 622, 615, rue Booth
Ottawa (Ont.) K1A 0E9
Téléphone : 613-947-7074
Télécopieur : 613-947-2410
Courriel :
ken.marshall@nrcan.gc.ca

APPENDICE A

MODÈLE DE PROPOSITION

Modèle de proposition – Avis d'offre de participation aux fournisseurs de données canadiens concernant la publication de données thématiques pour la prise de décisions dans des domaines prioritaires

Important

Pour connaître les exigences du projet et les activités admissibles, veuillez vous reporter à l'Avis d'offre de participation à l'adresse suivante : <http://www.geoconnections.org>. La teneur et les exigences du présent document peuvent changer sans préavis. Avant de soumettre une proposition de projet, vous devez obtenir la plus récente version de ce document sur le site Web.

Les propositions peuvent être rédigées en anglais ou en français. GéoConnexions pourra vous aider à élaborer votre proposition.

Le promoteur doit soumettre à GéoConnexions trois (3) copies papier des propositions de projet, incluant toutes les appendices et un CD-ROM avec une copie électronique des fichiers. Pour des précisions, voir la section 3.

Pour que votre demande de financement soit jugée recevable, la proposition (copies papier et le CD-ROM) doit parvenir à GéoConnexions au plus tard à la fin des heures de bureau (17:00), Heure Normale de l'Est, le 30 octobre 2006.

La proposition doit être complète et se suffire à elle-même. Elle sera évaluée selon son mérite, en fonction des critères énoncés à l'appendice B de l'Avis d'offre de participation. Les promoteurs doivent fournir tous les renseignements nécessaires afin que leur proposition soit jugée intégralement et équitablement.

La proposition doit être élaborée selon le modèle proposé ici, sinon elle ne sera pas évaluée.

Les instructions sont en italiques, tandis que les en têtes et le texte à ajouter doivent être imprimés en caractères ordinaires.

Titre du projet proposé
Organisation du promoteur du projet

Date d'envoi de la proposition 30 10 2006
La proposition est valide jusqu'au jour mois 2006
Code d'avis d'offre de participation : 06AIC300

Résumé du projet

Titre du projet	<i>Titre intégral du projet proposé</i>	
Promoteur du projet	<i>Nom du gestionnaire et nom de l'organisation</i>	
Coordonnées du promoteur du projet	<i>Coordonnées complètes (nom, adresse postale, numéros de téléphone et de télécopieur, adresse de courriel)</i>	
Début du projet	<i>Date du début du projet</i>	
Fin du projet	<i>Date de la fin du projet</i>	
Durée du projet	<i>Durée du projet, en mois</i>	
Coût du projet	<i>Coût total du projet, en dollars</i>	
Financement par GéoConnexions	<i>Financement demandé à GéoConnexions, en dollars</i>	<i>Financement demandé à GéoConnexions, en pourcentage du coût total du projet</i>
Sommaire	<i>Description concise (150 mots ou moins), en langage clair et simple, du projet proposé. Explication des objectifs, des particularités, de la viabilité, des conditions de succès et de la gestion. Indiquer le domaine prioritaire dans lequel les résultats du projet faciliteront le processus décisionnel.</i>	
Collaborateurs		Contribution financière
<i>Noms de chaque organisation collaboratrice</i>		<i>Contribution en argent ou en nature de chaque organisation, en dollars et en pourcentage du coût total du projet</i>

Table des matières

Insérer la table des matières ici.

1 Description du projet

Indiquez le but de votre projet et expliquez sa raison d'être. Décrivez en quoi il consiste et quels sont ses objectifs à court et à long terme. Décrivez les ensembles de données et les résultats prévus du projet. Indiquez d'où viennent les données. Décrivez les données et les services connexes que le projet rendra accessibles. Décrivez les services Web à mettre en œuvre, les mécanismes d'accès aux données et les normes auxquelles les données obéissent.

1.1 Portée du projet

Définissez clairement la portée du projet et la région dans laquelle il se déroulera. Indiquez dans lequel ou lesquels des domaines thématiques définis ci-dessous le projet s'inscrit et expliquez comment les résultats du projet contribueront à répondre à des besoins en données dans les domaines thématiques en question.

- *Santé publique : faciliter la surveillance des maladies ou les analyses de la santé de la population*
- *Sécurité publique : faciliter la connaissance de la situation et la gestion des conséquences*
- *Environnement et développement durable : faciliter la gestion intégrée des terres, de l'eau et de la mer, y compris les évaluations environnementales et la surveillance des indicateurs*
- *Enjeux autochtones : la gestion des terres et des ressources et la planification communautaire*

1.2 Avantages prévus

Décrivez les avantages que le projet est susceptible d'apporter au sein de votre organisation et ailleurs. En quoi la disponibilité des données et des services produits va-t-elle améliorer les façons de faire, le processus décisionnel et les applications des utilisateurs? En quoi l'accès aux données/services proposés permettra-t-il de résoudre des problèmes qu'éprouvent actuellement les utilisateurs?

1.3 Besoins des utilisateurs

Indiquez qui seront les principaux utilisateurs des données thématiques proposées. Décrivez l'usage qui sera fait des données thématiques proposées dans le processus décisionnel. Expliquez en quoi ces données thématiques vont répondre aux besoins des

utilisateurs. Pour plus de renseignements sur la façon de répondre aux besoins des utilisateurs, veuillez vous reporter à la section 2.5 de l'Avis d'offre de participation.

2 Description de l'organisation

Décrivez votre organisation : date de fondation, domaine d'activité, structure organisationnelle, facteurs qui influent sur les produits et services actuels. Indiquez plus particulièrement quel pouvoir l'organisation a sur l'utilisation et la durabilité des données thématiques proposées. Vous pouvez également joindre à la proposition, en appendice, un profil de l'organisation.

2.1 Engagement à l'égard de la durabilité

Décrivez comment vous comptez tenir à jour et/ou développer les données, les métadonnées et/ou les services Web. Vous devez démontrer que l'organisation dispose de la structure de gouvernance et du mandat nécessaires pour assurer la pérennité des données, des métadonnées et/ou des services Web. Décrivez comment vous communiquerez avec les utilisateurs au sujet de la disponibilité des données thématiques proposées. Décrivez comment vous comptez recueillir la rétroaction des utilisateurs et en tenir compte dans la mise à jour des données thématiques proposées.

2.2 Faisabilité

Indiquez et évaluez les défis ou les risques potentiels que comportent la réalisation et/ou la pérennisation du projet, leur gravité (élevée, moyenne, faible), leur probabilité (élevée, moyenne, faible) ainsi que les stratégies que vous comptez utiliser pour atténuer chacun des risques. Vous pouvez vous inspirer de recherches précédentes, de projets pilotes, de démonstrations, de l'expérience et de rapports antérieurs. Évaluez les points ci-dessous en fonction du plan de mise en oeuvre du projet, en tenant compte de la disponibilité des ressources et de la marge de manœuvre dont vous disposez pour contrer des risques potentiels. Décrivez la structure de l'organisation et l'appui que le projet reçoit de la direction. Décrivez, s'il y a lieu, les questions de principe que soulève l'accès aux données (licences d'utilisation, propriété intellectuelle, droit d'auteur, sécurité, protection des renseignements personnels, etc.). S'il se pose effectivement des problèmes de fond, décrivez comment ils seront réglés. Veuillez remplir ce tableau et y ajouter tout autre risque acceptable.

Risque	Gravité	Probabilité	Atténuation
Risques opérationnels			
Risques techniques/ technologiques (complexité)			
Risques concernant l'engagement			
Défis institutionnels (ministériels,			

organisationnels, partenariats)			
Risques concernant les ressources (financières ou humaines), entre autres la disponibilité d'un personnel qualifié et aguerri			
Questions touchant les politiques			
Interdépendance des projets			

2.3 Équipe de projet

Décrivez les rôles, les responsabilités, les compétences clés et l'expérience de chacune des personnes affectées au projet (partenaires, organisations collaboratrices et entrepreneurs), en suivant le modèle ci dessous. Vous pouvez inclure un organigramme du projet.

Nom	
Organisation	
Rôle	
Responsabilités	
Compétences clés	

3 Utilisation de l'ICDG et de son contenu

3.1 Utilisation de l'ICDG

Les projets doivent être basés sur des technologies, des normes et des spécifications approuvées par l'ICDG et favoriser un partage des données entre les organisations. À l'aide du tableau ci-dessous, veuillez énumérer les normes, les services et les technologies de l'ICDG qui seront mis à profit et expliquer comment ils permettront d'activer les données thématiques proposées.

Norme ou spécification	Acronyme	Fonction(s)	Données thématiques
Service de cartographie Web	WMS	Visualisation de données stockées dans tout un éventail de formats et de projections	<i>Exemple : Sites des habitats du poisson.</i>
Service d'entités Web	WFS	Accès, saisie, mise à jour et extraction des données	
Langage de balisage géographique	GML	Encodage permettant l'échange de données (fichiers neutres)	

Descripteur de symbolisation	SLD	Présentation des données	
Encodage de filtre	s.o.	Interrogation	
Service de découverte de géodonnées	s.o.	Recherche de métadonnées - ISO 19115, FGDC-CSDGM 1998, services de catalogue OGC, protocole de recherche Z39.50 GÉO	
Registre des ressources en géodonnées	s.o.	Registre de métadonnées	
Document de contexte cartographique Web	s.o.	Représentations visuelles par défaut pour certains clients et applications	

Les propositions doivent décrire la manière dont on entend assurer l'intégration et l'interopérabilité du projet avec l'ICDG à l'aide de l'une ou de plusieurs de ces normes et spécifications adoptées.

On trouvera des détails sur les plus récentes spécifications à la rubrique *Le coin des développeurs* sur le site de GéoConnexions : <http://www.geoconnections.org/fr/communities/developers/standards>.

GéoConnexions peut exiger la vérification de l'interopérabilité et de la conformité des applications avec les normes et spécifications de l'ICDG.

3.2 Contenu

À l'aide du tableau ci-dessous, veuillez donner des précisions sur le contenu en données thématiques proposées que le projet rendra accessible par le truchement de l'ICDG.

Thème de données	Domaine spatial	Échelle	Attributs	Structure actuelle des données	Métadonnées	Période couverte	Normes utilisées
<i>Base de données sur les habitats du poisson</i>	<i>Ontario – Grands Lacs</i>	<i>1/10 000</i>	<i>Type de poisson, longueur des spécimens, poids des spécimens, nom du lac, date, etc.</i>	<i>Shapefile de points</i>	<i>En format FGDC-SDGM</i>	<i>Avril 2000-mars 2004</i>	<i>S'il existe des normes de données dans votre collectivité thématique</i>

4 Plan de mise en œuvre du projet

Joignez à votre proposition un plan détaillé de mise en œuvre du projet, qui indique clairement les éléments suivants :

- *Étapes du projet avec, pour chacune, des activités bien définies et un calendrier de travail*
- *Méthodes de contrôle et de suivi du projet (rapports d'étape)*
- *Mécanismes de communication et de rétroaction (avec la communauté de pratique, entre les collaborateurs et avec GéoConnexions)*
- *Jalons et produits livrables (ci-dessous)*

Le calendrier de travail est laissé à la discrétion du promoteur du projet, mais les détails doivent être clairement indiqués dans cette section. Le projet doit être divisé en un certain nombre d'étapes et ponctué d'un certain nombre de jalons à des points critiques. À chaque étape doivent correspondre un certain nombre de tâches à accomplir. Les produits et services à livrer ainsi que les demandes de paiement doivent être liés à ces étapes. Le promoteur doit préciser le montant du paiement à verser à chaque étape.

Le plan de mise en œuvre doit contenir un calendrier de projet ou un graphique de Gantt dans lequel il indique chacune des étapes du projet, les tâches associées, le nombre de journées de travail, la date d'échéance et la période applicable.

4.1 Tableau de mise en œuvre du projet

- *Colonne 1 « Jalon » – Numéro du jalon auquel se rattachent les activités de projet*
- *Colonne 2 « Nom de l'étape » – Nom de l'étape décrite dans le plan de mise en œuvre*
- *Colonne 3 « Activités et coûts » – Activités exécutées au cours de l'étape considérée et ventilation des coûts par poste, comprenant les coûts étrangers à la main-d'œuvre*
- *Colonne 4 « Organisations » – Organisations membres de l'équipe de projet et responsables des activités exécutées au cours de l'étape considérée*
- *Colonne 5 « Membres de l'équipe » – Les noms des personnes effectivement affectées aux tâches exécutées au cours de l'étape considérée*
- *Colonne 6 « Journées-personnes » – Nombre de jours de travail par personne*
- *Colonne 7 « Livrables » – Les extraits à livrer à la fin de l'étape (jalon)*
- *Colonne 8 « Date de livraison » – Date proposée de livraison des livrables*
- *Colonne 9 « Coûts » – Coûts (peu importe que la contribution soit en argent ou en nature) des activités exécutées au cours de l'étape considérée. (Nota : La somme des montants inscrits dans cette colonne doit être égale au coût total du projet.)*

Jalon	Nom de l'étape	Activités et coûts	Organisations	Membres de l'équipe	Journées-personnes	Livrables	Date de livraison	Coûts
1	Préparation des données	- Décrivez les données - Décrivez les normes de données - Déterminer les problèmes qui se posent sur le plan des politiques et de l'infrastructure TI - Services Web	Organisation A	JD, JK, LM, KM, SO, JK	2, 2, 2, 2, 1, 1	- Description des données et des normes - Rapport d'étape	1 ^{er} avril 2006	1 000 \$
2	Développement des données	- Métadonnées des données - Métadonnées des services - Métadonnées des organisations - Mise en œuvre des normes d'échange de données	Organisation A Organisation B	JK, SM, LO, SO	20, 10, 15, 5	- Documentation des métadonnées - Rapport d'étape	15 mai 2006	5 000 \$
3	Essais	- Test d'interopérabilité et essai des services Web - Contrôle de la qualité des métadonnées	Organisation A	JM, SM	30, 10	- Comptes rendus des essais - Rapports d'étape	1 ^{er} juillet 2006	7 450 \$
4	Achèvement	- Rapport final - Lancement - Enregistrement des résultats dans le Portail de découverte de GéoConnexions dans les deux langues officielles	Organisation A	JD, JK, LM, KM, SO, JK	20, 5, 5, 5, 2, 1	- Rapport final - Matériel de promotion - Enregistrement des résultats dans le Portail de découverte - Présentation du projet	7 septembre 2006	5 000 \$

4.2 Organisations collaboratrices

S'il y a lieu, vous devez joindre à votre proposition des lettres de collaboration de toutes les organisations qui contribuent au projet. La lettre de collaboration doit :

- Indiquer la nature de l'intérêt de l'organisation pour le projet
- Décrire le type de contribution (en argent ou en nature) que l'organisation s'est engagée à apporter
- Expliquer comment l'organisation collaboratrice contribuera à faire durer les résultats du projet après la période de financement
- Indiquer le nom et le titre de la personne-ressource, son adresse postale au long, ses numéros de téléphone et de télécopieur, son adresse de courriel ainsi que l'adresse du site Web de l'organisation.

Les lettres de collaboration produites par des organismes publics, peu importe le niveau, doivent être signées par un cadre supérieur (c'est-à-dire la personne qui a le

pouvoir et la responsabilité d'allouer et d'engager des ressources pour le développement de cette application).

5 Information financière

Le promoteur doit indiquer tous les détails financiers, notamment un résumé du budget, un résumé des coûts de main-d'œuvre, les étapes et les produits livrables, les coûts des collaborateurs à chaque jalon, la source de financement et la distribution des fonds, conformément au tableau ci-dessous. Cette information doit correspondre aux règles et aux restrictions énoncées dans la section « Renseignements d'ordre financier » de l'Avis d'offre de participation.

Les projets ne doivent pas durer plus de 8 mois et doivent se terminer au plus tard le 30 septembre 2007.

GéoConnexions allouera au moins 10 000 \$ par projet. Le montant maximal de son aide financière est de 75 000 \$ par projet. L'aide financière de GéoConnexions ne doit pas dépasser 50 % du coût du projet. La collaboration de GéoConnexions ne peut dépasser ce niveau de financement plafond, taxes non comprises. Les taxes doivent être déboursées par le promoteur ou les collaborateurs et elles ne peuvent pas être comprises dans le calcul du coût total du projet.

Le financement alloué par jeu de données/base de données se situe entre 10 000 \$ à 30 000 \$. Peu importe le nombre de jeux de données/bases de données contenus dans le projet, la contribution de GéoConnexions sera limitée à 75 000 \$ par projet.

Veuillez consulter les sections de l'Avis d'offre de participation qui portent sur les coûts admissibles du projet (8.2) et les coûts non admissibles du projet (8.3).

5.1 Résumé du budget

Le tableau ci dessous résume le coût du projet ainsi que les contributions de chaque organisation collaboratrice. Il fait voir les dépenses admissibles engagées par chaque organisation et indique si les contributions sont en argent ou en nature. Le promoteur doit fournir une description de chaque poste figurant dans la colonne « Dépense de projet ». Il peut ajouter des colonnes s'il y a d'autres organisations.

Le financement fourni par GéoConnexions est limité à 75 000 \$ et ne doit pas dépasser 50 p. 100 du coût du projet.

Le promoteur doit fournir à GéoConnexions des états financiers et des factures après avoir livré les produits et services attendus à la fin d'une étape donnée. Les factures doivent être modelées sur le tableau du résumé du budget et contenir en plus le numéro, le nom et une courte description de l'étape considérée.

Note :

- *L'aide financière totale du gouvernement fédéral ne peut dépasser 75 p. 100 du coût total du projet. Cependant, les fonds versés par AINC à des organisations autochtones pour des services centraux ne devraient pas compter.*
- *Une organisation sise au Québec dont les activités sont financées en totalité ou en partie par la province de Québec pourrait être assujettie à la Loi concernant le conseil exécutif (L.R.Q., chapitre M 30). Certaines entités, comme des municipalités, des commissions scolaires ou des organismes publics, doivent obtenir une autorisation avant de signer une entente avec le gouvernement du Canada.*
- **Ne sont pas admissibles :**
 - *Les coûts liés à la collecte, à l'achat, à l'acquisition ou à la valeur de données existantes. Les activités de collecte de données **ne peuvent pas** être réclamées à titre de contribution en nature, même si les données sont jugées essentielles à la réussite du projet et que la collecte des données s'effectue pendant la période du projet.*
 - *Les profits*
 - *Les coûts engagés préalablement au projet*
 - *La propriété intellectuelle préalable au projet*
 - *La Taxe sur les produits et services (TPS), la Taxe de vente provinciale (TVP) et la Taxe de vente harmonisée (TVH) ne sont pas admissibles pour la contribution financière de GéoConnexions ou celle des contributions en nature.*
 - *Les coûts du matériel. Les ordinateurs, les récepteurs GPS et le matériel d'arpentage **ne peuvent** être amortis sur toute la durée du projet.*

Résumé du budget						
Dépense de projet et description	Organisation A		Organisation B		GéoConnexions	Coût total du projet Taxes (TPS, TVP et TVH) non comprises
	En nature	En argent	En nature	En argent	En argent	
Main-d'œuvre (y compris les avantages sociaux – maximum de 20 %) <i>« En nature » s'applique aux personnes déjà à l'emploi d'une organisation</i> <i>« En argent » s'emploie pour de nouveaux contrats, pour des personnes recrutées expressément pour le projet</i>						
Logiciels <i>Énumérez tous les logiciels à utiliser de même que le prix d'achat/de licence amorti sur la durée du logiciel et la durée du projet. Par exemple, ArcGIS coûte 5 000 \$ et a une durée de cinq ans. Comme le projet a une durée d'un an, 1 000 \$ peuvent être amortis.</i> <i>« En nature » s'applique si vous possédez déjà le logiciel, « en argent » si vous achetez le logiciel spécifiquement pour le projet.</i>						
Formation <i>Expliquez qui suit la formation, pourquoi la formation est requise, qui la donne et le nombre de jours/d'heures de formation. Inscrivez-la sous « en argent » si vous payez de la formation donnée par une organisation qui ne contribue pas financièrement au projet.</i> Nota : <i>Les coûts de formation ne doivent pas dépasser 15 % du coût total du projet.</i>						

Résumé du budget						
Dépense de projet et description	Organisation A		Organisation B		GéoConnexions	Coût total du projet Taxes (TPS, TVP et TVH) non comprises
	En nature	En argent	En nature	En argent	En argent	
<p>Matériaux, fournitures, composantes <i>Les coûts d'exploitation réguliers ne font pas partie des coûts en nature. Par exemple, si votre organisation paie un loyer (ou des frais d'électricité ou de gaz) pour les bureaux qu'elle occupe dans le cadre d'activités régulières, elle ne peut réclamer ces coûts à titre de contribution en nature étant donné que la dépense serait engagée de toute façon, que le projet ait lieu ou pas.</i></p> <p><i>Les coûts d'administration (poste, messagerie, photocopie), les coûts des télécommunications (télécopieur, téléphone), les coûts des salles de réunion, etc. ne peuvent être réclamés. Le promoteur doit expliquer la nature des frais généraux, car il peut s'agir de coûts d'exploitation.</i></p>						
<p>Déplacements et subsistance <i>Les frais de déplacement doivent être détaillés. Les demandes de remboursement de frais de transport et d'hébergement devront être accompagnées de factures.</i></p> <p><i>Les frais des repas et les frais divers seront remboursés conformément à la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor, publiée sur le site http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/TBM_113/td-dv_f.asp.</i></p> <p><i>Dans le cas de transport privé, on applique un taux par kilomètre qui tient compte de la consommation d'essence et de l'usure du véhicule.</i></p>						

Résumé du budget						
Dépense de projet et description	Organisation A		Organisation B		GéoConnexions	Coût total du projet Taxes (TPS, TVP et TVH) non comprises
	En nature	En argent	En nature	En argent	En argent	
Sous-traitance <i>Indiquez le nom du sous-traitant. Les tâches et le nombre de journées-personnes doivent être indiqués dans la ventilation des travaux. Le promoteur doit inclure des copies des contrats passés avec des consultants ou des autres marchés de services, ainsi que des copies des factures.</i>						
Autres						
COÛT TOTAL						
Pourcentage		%		%	%	100%

5.2 Résumé des coûts de main-d'œuvre

Ce tableau présente tous les coûts de main-d'œuvre du projet. Le total inscrit au bout de chaque ligne s'obtient en multipliant la rémunération journalière de chaque personne affectée au projet (y compris les employés de l'État) par le nombre de journées-personnes. Le promoteur du projet doit expliquer comment il a calculé la rémunération journalière, profit non compris.

Organisation A				
Rôle	Nom	Journées-personnes	Rémunération journalière	Total
<i>Gestionnaire du projet</i>	<i>P. Brown</i>	10	100 \$	1 000 \$
<i>Remplaçant</i>	<i>J. Blue</i>	30	90 \$	2 700 \$
<i>Programmeur</i>	<i>S. King</i>	40	80 \$	3 200 \$
Sous-total				6 900 \$
Organisation B				
Rôle	Nom	Journées-personnes	Rémunération journalière	Total
<i>Assurance de la qualité et essais</i>	<i>M. Main</i>	10	75 \$	750 \$
<i>Remplaçant</i>	<i>K. Lone</i>	20	80 \$	1 600 \$
Sous-total				2 350 \$
Organisation C				
Rôle	Nom	Journées-personnes	Rémunération journalière	Total
<i>Évaluation et rétroaction</i>	<i>P. Mush</i>	10	70 \$	700 \$
<i>Conseiller</i>	<i>S. Gord</i>	10	80 \$	800 \$
Sous-total				1 500 \$
TOTAL				10 750 \$

6 Appendice : Autres renseignements pertinents

Le promoteur peut inclure dans cette section d'autres renseignements pertinents, comme les curriculum vitae des membres de l'équipe affectée au projet, les analyses de cas, les analyses de durabilité, les prototypes, les rapports portant sur des projets pertinents ainsi que les évaluations des besoins des utilisateurs.

APPENDICE B

Critères d'évaluation

Évaluation des propositions

Les propositions seront évaluées en fonction de critères spécifiques.

Pour chaque critère, le comité d'évaluation choisira, parmi une liste d'énoncés classés de « A » à « D », celui qui décrit le mieux comment la proposition répond à chaque critère spécifique. Les critères sont décrits dans la section intitulée *Énoncés des critères d'évaluation*.

Nota : Le comité d'évaluation des propositions évaluera les propositions uniquement sur la foi des renseignements fournis dans la proposition et ne tiendra compte d'aucune information complémentaire.

L'énoncé « A » correspond aux conditions minimales acceptables ou évaluables, tandis que l'énoncé « D » correspond aux conditions idéales et, par conséquent, à la cote maximale possible.

Lorsqu'une proposition ne satisfait pas à toutes les conditions et à tous les éléments d'un critère donné, les évaluateurs ont pour consigne de sélectionner l'énoncé inférieur qui s'y rapproche le plus et la lettre correspondante. Ainsi, si une proposition ne répond pas de manière satisfaisante à toutes les conditions et à tous les éléments de l'énoncé « C » pour un critère d'évaluation donné, c'est l'énoncé « B » qui sera sélectionné à la place.

Lorsqu'un critère ne peut être évalué en raison d'informations manquantes ou prêtant à confusion, la lettre « N » est attribuée.

Tous les critères ont une valeur égale. Les lettres correspondent aux pourcentages indiqués dans le tableau suivant :

Lettre	Coefficient
N	-
A	3%
B	33%
C	67%
D	100%

À la fin de l'évaluation, on calcule la somme de toutes les cotes individuelles obtenues pour chacun des critères d'évaluation, et on fait la moyenne. La cote maximale possible est de 100 p. 100 et le minimum possible, de 0 p. 100.

Les propositions qui n'obtiennent pas une note globale de 70 p. 100 ne seront pas retenues. Elles seront également rejetées si elles reçoivent une cote inférieure à « B » pour l'un des critères suivants : domaine prioritaire, gardien des données, engagement à l'égard de la durabilité et contenu.

1. Domaine prioritaire

Sur la foi des renseignements fournis dans les sections de la proposition intitulées « Portée du projet », « Contenu des données », « Avantages prévus » et « Besoins des utilisateurs », sélectionnez ci-dessous l'énoncé qui correspond le mieux à votre évaluation du projet proposé.

Le projet proposé :

- A. est sans rapport avec aucun des quatre domaines thématiques
- B. s'inscrit dans un des quatre domaines thématiques, sans toutefois aborder un enjeu prioritaire
- C. aborde un ou plusieurs des enjeux prioritaires à l'intérieur d'un domaine thématique donné
- D. aborde deux ou plusieurs enjeux prioritaires dans un domaine thématique donné et est susceptible de procurer des avantages considérables à long terme.

2. Gardien des données

Sur la foi des renseignements fournis dans la section de la proposition intitulée « Description de l'organisation », sélectionnez ci-dessous l'énoncé qui correspond le mieux à votre évaluation du projet proposé.

Le promoteur du projet :

- A. n'est pas le gardien des données et n'a pas le pouvoir de les publier
- B. n'est pas le gardien des données mais a le pouvoir de les publier
- C. est le gardien des données et a le pouvoir de les publier
- D. est le gardien des données et a le pouvoir de les publier, documentation à l'appui (par exemple une charte ou une matrice des responsabilités).

3. Engagement à l'égard de la durabilité

Sur la foi des renseignements fournis dans la section de la proposition intitulée « Engagement à l'égard de la durabilité », sélectionnez ci-dessous l'énoncé qui correspond le mieux à votre évaluation du projet proposé.

Le promoteur du projet :

- A. n'a pas de plan concret pour assurer le maintien et l'exploitation des données thématiques/services Web/métadonnées au-delà de la fin du projet
- B. dispose d'un plan pour assurer le maintien et l'exploitation des données thématiques/services Web/métadonnées au-delà de la fin du projet, mais ne compte pas sur l'engagement d'une organisation s'appuyant sur une analyse de cas et un mandat.
- C. a obtenu un engagement pour le maintien et l'exploitation des données thématiques/services Web/métadonnées au-delà de la fin du projet, notamment d'une organisation qui s'appuie sur une analyse de cas et un mandat
- D. a effectué une analyse de cas et obtenu le mandat nécessaire pour le maintien et l'exploitation des données thématiques/services Web/métadonnées au-delà de la fin du projet, et démontré qu'il dispose d'un plan à long terme et des ressources

nécessaires pour assurer la durabilité des données thématiques/services Web/métadonnées en réponse aux besoins des utilisateurs.

4. Faisabilité

Sur la foi des renseignements fournis dans les sections de la proposition intitulées *Faisabilité, Équipe du projet et Plan de mise en œuvre du projet*, sélectionnez ci-dessous l'énoncé qui correspond le mieux à votre évaluation du projet proposé.

Le projet proposé :

- A. n'est pas réalisable.
- B. est réalisable mais ne s'appuie pas sur un plan concret ou réaliste d'évaluation des risques.
- C. est réalisable et a de bonnes chances de succès. Le promoteur décrit la méthodologie proposée, s'appuie sur un bon plan d'atténuation des risques et a les ressources nécessaires pour mener à bien le projet.
- D. est réalisable et à de fortes chances de succès. Le promoteur du projet propose des méthodologies éprouvées, s'appuie sur un plan éprouvé d'atténuation des risques qui est lui-même basé sur une évaluation approfondie des risques et a attribué les ressources nécessaires à la réalisation du projet.

5. Apport financier (contribution en espèce et en nature)

Sur la foi des renseignements fournis dans les sections de la proposition intitulées *Résumé du projet, Plan de mise en œuvre du projet et Résumé du budget*, sélectionnez ci-dessous l'énoncé qui correspond le mieux à votre évaluation du projet proposé.

Passer en revue des renseignements de nature financière présentés dans la proposition. En tenant compte de la contribution demandée à GéoConnexions (en pourcentage du coût total du projet) et de la contribution en argent (en pourcentage du coût total du projet) apportée par le promoteur et les collaborateurs du projet, sélectionnez, dans le tableau ci-dessous, le type d'apport financier (I, II, III ou IV) qui représente le mieux la somme de la contribution de GéoConnexions et des autres apports financiers dans le projet.

		Part de GéoConnexions (en % du coût total du projet)			
		50 - 45	45 - 35	35 - 20	< 20
Contribution en argent du promoteur et des collaborateurs (en % du coût total du projet)	0 - 10	I	II	II	II
	10 - 25	II	II	III	III
	25 - 35	II	III	III	IV
	> 35	III	III	IV	IV

Sélectionnez ci-dessous l'énoncé qui correspond le mieux à votre évaluation du projet proposé.

Le projet proposé représente :

- A. un apport financier de type I
- B. un apport financier de type II

- C. un apport financier de type III
- D. un apport financier de type IV

6. Utilisation des normes de l'ICDG

Sur la foi des renseignements fournis dans la section de la proposition intitulée *Utilisation de l'ICDG*, sélectionnez ci-dessous l'énoncé qui correspond le mieux à votre évaluation du projet proposé.

Le projet proposé :

- A. n'utilise aucun des services, normes ou spécifications approuvés par l'ICDG
- B. utilise un seul des services, normes ou spécifications approuvés par l'ICDG
- C. utilise plus d'un des services, normes ou spécifications approuvés par l'ICDG
- D. utilise au moins trois des services, normes, ou spécifications approuvés par l'ICDG

7. Contenu

Sur la foi des renseignements fournis dans les sections de la proposition intitulées *Contenu des données* et *Description du projet*, sélectionnez ci-dessous l'énoncé qui correspond le mieux à votre évaluation du projet proposé.

Le projet proposé :

- A. n'enregistre pas les métadonnées et ne donne pas accès aux données
- B. enregistre les métadonnées dans le Portail de découverte sans toutefois donner accès aux données
- C. enregistre les métadonnées dans le Portail de découverte et offre directement accès aux données (par exemple en format ftp) par le truchement de l'ICDG
- D. enregistre les métadonnées dans le Portail de découverte et donne accès aux données au moyen de services Web approuvés par l'ICDG (par exemple serveurs de cartographie Web, serveurs d'entités Web).

APPENDICE C

FORMULAIRE À COMPLÉTER RELATIVEMENT À LA LOI M-30

Loi sur le ministère du Conseil exécutif,
R.S.Q., c. M-30.

Pour plus de renseignements au sujet du présent formulaire, voir la section 8.5 de l'Avis d'offre de participation. Le projet de loi M-30 s'applique à tous les promoteurs qui résident au Québec. Le présent formulaire doit être rempli par le représentant du promoteur. Il est applicable pour toute demande de financement déposée dans le cadre des programmes et initiatives de Gouvernement du Canada. Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance des dispositions pertinentes de la Loi, de remplir le présent questionnaire, le signer et nous le retourner.

Titre du projet :

Nom de l'entité:

Programme :

1) Le promoteur (bénéficiaire éventuel) est-il, au sens de l'article 3.11, un *organisme municipal* ou un *organisme scolaire* tel que défini à l'article 3.6.2 de la Loi ?

Oui ___ Non ___

Nota : Les termes « organisme municipal », « organisme scolaire » et « organisme public » sont définis ici-bas.

2) Le promoteur (bénéficiaire éventuel) est-il, au sens de l'article 3.12, un *organisme public* tel que défini à l'article 3.6.2 de la Loi ?

Oui ___ Non ___

3) Si une entente intervient entre le promoteur et le Gouvernement du Canada, cette entente affectera-t-elle un *organisme gouvernemental*, un *organisme municipal*, un *organisme scolaire* ou un *organisme public* tel que défini par la Loi ?

Oui ___ Non ___

Si vous avez répondu « **Non** » aux **trois questions**, veuillez signer le présent formulaire et le joindre à votre demande, accompagné de toute pièce justificative pertinente.

Si vous avez répondu « **Oui** » à **l'une des questions**, vous devez :

- communiquer (dans les meilleurs délais) avec l'agent de programmes responsable de votre projet;
- obtenir une autorisation du gouvernement du Québec ou du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes (selon le cas) et ce, préalablement à la conclusion (signature) de l'entente de contribution;

- fournir copie de cette autorisation.

Je, *nom et titre du représentant*, certifie que j'ai lu et compris toute l'information exposée ci-dessus, et que les renseignements que j'ai fournis sont exacts.

Signature du (de la) représentant (e) :

Date : _____

Extraits de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif

« **organisme gouvernemental** » : une personne morale ou un organisme qui, aux termes de sa loi constitutive, a le pouvoir de faire des enquêtes, d'octroyer des permis ou des licences ou d'édicter des règlements à d'autres fins que sa régie interne et, s'il s'agit d'une personne morale, possède l'une ou l'autre des caractéristiques mentionnées aux sous-paragraphes suivants : 1) il a la qualité de mandataire ou d'agent de l'État ou d'un autre gouvernement au Canada ; 2) il jouit des droits et privilèges d'un mandataire ou agent visé au paragraphe 1°;

« **organisme municipal** » : 1) une municipalité ; 2) une communauté métropolitaine ; 3) une personne morale ou un organisme qui possède l'une ou l'autre des caractéristiques mentionnées aux sous-paragraphes suivants : a) il comprend une majorité de membres nommés par un ou plusieurs organismes municipaux ; b) son financement provient, pour plus de la moitié, d'un ou de plusieurs organismes municipaux ; 4) un regroupement d'organismes municipaux;

« **organisme scolaire** » : 1) une commission scolaire ; 2) le Conseil scolaire de l'île de Montréal ; 3) une personne morale ou un organisme qui possède l'une ou l'autre des caractéristiques mentionnées aux sous-paragraphes suivants : a) il comprend une majorité de membres nommés par un ou plusieurs organismes scolaires; b) son financement provient, pour plus de la moitié, d'un ou de plusieurs organismes scolaires; 4) un regroupement d'organismes scolaires.

« **organisme public** » : 1) une personne morale ou un organisme qui, sans être un organisme gouvernemental, un organisme municipal ou un organisme scolaire, possède l'une ou l'autre des caractéristiques mentionnées aux sous-paragraphes suivants : a) il comprend une majorité de membres provenant du secteur public québécois, c'est-à-dire nommés par le gouvernement, un ministre, un organisme gouvernemental, un organisme municipal, un organisme scolaire ou un autre organisme public ; b) son personnel est nommé suivant la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1) ; c) son financement provient, pour plus de la moitié, de fonds publics québécois, c'est-à-dire du fonds consolidé du revenu, d'un organisme gouvernemental, d'un organisme municipal, d'un organisme scolaire ou d'un autre organisme public ; 2) un regroupement d'organismes publics;

3.11. Sauf dans la mesure expressément prévue par la Loi, un organisme municipal ou un organisme scolaire ne peut, sans l'autorisation préalable du gouvernement, conclure une entente avec un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou organismes

gouvernementaux, ou avec un organisme public fédéral. Le gouvernement peut assortir cette autorisation des conditions qu'il détermine. Toute contravention aux dispositions du premier alinéa ou aux conditions visées au deuxième alinéa entraîne la nullité de l'entente. Le ministre, en accord avec le ministre responsable de l'organisme municipal ou de l'organisme scolaire ou avec le ministre qui lui verse une subvention, veille à la négociation de l'entente.

3.12. Un organisme public ne peut, sans l'autorisation préalable écrite du ministre, conclure une entente avec un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou organismes gouvernementaux, ou avec un organisme public fédéral. Le ministre responsable de l'organisme public ou le ministre qui lui verse une subvention transmet au ministre son avis sur le projet d'entente avant que la décision sur la demande d'autorisation soit prise. Le ministre peut assortir cette autorisation des conditions qu'il détermine. Il peut notamment fixer comme condition que le financement obtenu en vertu de l'entente visée au premier alinéa ne sera pas pris en considération ultérieurement pour déterminer si l'organisme est assujéti ou non au présent article. Toute contravention aux dispositions du premier alinéa ou aux conditions visées au troisième alinéa entraîne la nullité de l'entente. Le ministre, en accord avec le ministre responsable de l'organisme public ou avec le ministre qui lui verse une subvention, veille à la négociation de l'entente.

3.12.1. Un organisme gouvernemental, un organisme municipal ou un organisme scolaire ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, permettre ou tolérer d'être affecté par une entente conclue entre un tiers et un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou organismes gouvernementaux, ou un organisme public fédéral. Le gouvernement peut assortir cette autorisation des conditions qu'il détermine. Le premier alinéa s'applique également à un organisme public qui doit, dans ce cas, obtenir l'autorisation préalable écrite du ministre qui peut l'assortir des conditions qu'il détermine. Le ministre responsable de l'organisme public ou le ministre qui lui verse une subvention transmet au ministre son avis avant que la décision sur la demande d'autorisation soit prise. Aux fins du premier alinéa, un organisme permet ou tolère d'être affecté, notamment lorsqu'il conclut une entente qui est reliée à une entente visée à cet alinéa. Toute contravention au premier ou au troisième alinéa ou aux conditions visées au deuxième ou au troisième alinéa entraîne, pour l'organisme, la nullité de toute stipulation ou entente qui a quelque effet à son égard.

3.13. Le gouvernement peut, dans la mesure et aux conditions qu'il détermine, exclure de l'application de la présente section, en tout ou en partie, une entente ou une catégorie d'ententes qu'il désigne. (...)